sur le Rhône (14 pag.), de Loire (26 pag.), de Saint-Romain en Galles (28 pag.). Il n'est guère de tènements en Frauce que l'on puisse comparer à Ampuis et à Saint-Cyr. Les vins qui s'y récoltent, et qui sont si connus sous le nom de vins de Côte-Rôtie, jouissent à bon droit de leur renommée. L'abbé Rozier les améliora en conseillant l'égrappage, et son neveu Cochard se montra fidèle à ce conseil. Quant à Saint-Romain de Galles, c'est lui qui donne les marrons de Lyon si recherchés à Paris, à l'étranger même, et dont il se fait de considérables envois. On les récolte presque toujours sur des châtaigners greffés. — Quant à la commune de Loire, Cochard observe qu'on y avait adopté avec succès la méthode fort rare de renouveler par la semence les bonnes qualités de parmentières.

En 1825, parut la fin de la Notice sur Sainte-Colombe, notice qui renferme les Hayes, Longes et Trèves, et Tupin-Semons (40 pag.). Il montrait ici l'industrie agricole luttant contre l'inclémence d'une atmosphère orageuse et contre les résistances d'un sol ingrat. Cochard regrettait qu'on laissât enfouies des richesses minérales, décelées par de nombreux indices. Il lut à la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon plusieurs Mémoires encore inédits. Il remonte aux Romains pour trouver l'origine de l'exploitation des mines de Saint-Bel et de Chessy. Il la suit jusqu'au moment où ces mines furent cédées, avec toutes les autres du royaume, au célèbre Jacques Cœur, argentier de Charles VII. Cet homme extraordinaire exploita dans le Lyonnais non-seulement les mines de cuivre de Chessy et de Saint-Bel, mais encore celles de plomb de Courzieu, de Brullioles et de Joux. Ces communes ne sont pas les seules de notre province qui récèlent dans leur territoire des richesses métalliques. Cochard en indique à Odenas, à Tarare, à Chambost, à Givors, à Loire, à Longes, à Ampuis, à Condrieu, etc. Comment se fait-il que nous laissions enfouis sous notre sol des trésors que la nature y a déposés d'une main libérale?